

Composition du Conseil Communautaire : 36 Délégués

24 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : M. PERROT Alain. **Saint Genix les Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, M. BERTHIER Yves à M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme JOURDAN Véronique à M. VITTOZ Philippe, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. LARDE Alain à M. PERROT Alain, Mme VERRIER Muriel à Mme PICARD Marie-France, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : Mme BOURBON Marie-Christine, M. BILLON Pierre, Mme BARBIN Régine.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : M. le Président propose M. Georges CAGNIN. La proposition est acceptée à l'unanimité.

A)-INTERVENTIONS
SANS OBJET

B)-DELIBERATIONS

Proposition d'ajout et/ou de retrait de délibération à l'ordre du jour initial :

En cas d'approbation de la délibération unique de l'ordre du jour, M. le Président proposera à l'assemblée d'ajouter les délibérations suivantes :

- Budget annexe ZAE « Contin-Forêt » - augmentation de la subvention d'équilibre ;
- Décision modificative budgétaire n°4 du budget principal ;
- Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe ZAE Contin-Forêt ;

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, 2^{ème} Vice-président

Délibération 01 : Usage du droit de préemption urbain pour un terrain en zone d'activités économiques communautaire à St Genix-les-Villages ;

M. le Vice-président en charge du développement économique et M. le Président exposent à l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner relatif à un terrain de plus de 5 000m²

situé en zone d'activités économiques communautaires a été reçue.

Le projet accompagnant la vente ne garantit pas la communauté de communes de l'utilisation optimale de l'ensemble du terrain.

Afin d'éviter le gaspillage de foncier économique et la spéculation foncière, M. le Président informe que la communauté de communes Val Guiers développe un projet d'aménagement d'intérêt public du secteur concerné justifiant l'usage du droit de préemption urbain.

IL SERA PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **DE DELEGUER** au Président l'exercice du droit de préemption urbain pour acquérir le terrain objet de la déclaration d'intention d'aliéner ;

Débat : M. Daniel PEYSSONNERIE remarque qu'un projet autre qu'économique aurait un impact sur la capacité du territoire à accueillir de nouvelles entreprises.

Vote : Pour : 32 Contre : Abstention :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3^{ème} Vice-président

Délibération 02 (ajoutée) : Budget annexe ZAE Contin-Forêt – augmentation de la subvention d'équilibre ;

Suite à l'approbation de la délibération précédente, M. le Vice-président en charge Finances indique qu'une subvention d'équilibre au budget annexe ZAE Contin-Forêt est nécessaire pour acquérir la parcelle présentée.

La subvention initialement prévue à 62 393,25€ doit être relevée à 127 393,25€, soit une augmentation de 65 000,00€.

IL SERA PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **DE DECIDER** de verser une subvention d'équilibre maximum de 127 393,25€ du budget principal au budget annexe ZAE Contin-Forêt et ce, afin de préserver l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget ;

➤ **DE PRECISER** que cette somme sera inscrite au budget 2022 des deux budgets respectifs, une décision modificative sera prise en ce sens ;

➤ **DE MANDATER** le Président pour la signature de toutes les opérations nécessaires au versement de cette subvention ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération 03 (ajoutée) : Décision modificative budgétaire n°4 du budget principal ;

Suite à l'approbation de la délibération précédente, M. le Vice-président en charge Finances indique que la mise en œuvre de la subvention d'équilibre au budget annexe ZAE Contin-Forêt votée précédemment nécessite une décision modificative du budget principal pour augmenter les crédits de dépense.

Ces crédits sont alimentés par la ligne « Dépenses imprévues » pour 65 000,00€.

IL SERA PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

➤ **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** la décision modificative telle que présentée ;

➤ **DE MANDATER** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération 04 (ajoutée) : Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe ZAE Contin-Forêt ;

Suite à l'approbation des délibérations précédentes, M. le Vice-président en charge Finances indique que la mise en œuvre de la subvention d'équilibre au budget annexe ZAE Contin-Forêt votée précédemment nécessite une décision modificative du budget annexe pour augmenter les crédits de recettes.

Ces crédits abondent la ligne « Terrains à aménager » pour 65 000,00€.

IL SERA PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- D'APPROUVER ET D'AUTORISER la décision modificative telle que présentée ;
- DE MANDATER le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

C)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS

1-Point sur l'avancement des travaux des Commissions

Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

6^{ème} Vice-président Claude LESAGE, Transports scolaires : Champagneux, Domessin et St Genix-les-Villages ont été concernés par des difficultés d'attribution de marchés publics relatifs au transport scolaire. 4 circuits ont été mutualisés en début d'année imposant des modifications de circuits et d'arrêts.

Suite à la relance de l'appel d'offres par la Région, deux entreprises ont répondu et les lots ont pu être attribués à l'une d'elle. Ces circuits sont attribués jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les changements de circuits et d'arrêts du début d'année restent en vigueur. Les circuits classiques seront à nouveau mis en place à la rentrée 2023/2024.

Conseillère déléguée Elise SAUNIER, Culture et communication : Communication : La conseillère a échangé avec le cabinet de conseils pour débiter le travail de signalétique des zones d'activités économiques. Le sujet est important et devra être échelonné dans le temps. Mme Elise SAUNIER suggère de reporter le travail pour les zones d'activités économiques des communes engagées dans le programme Petite ville de demain pour leur laisser le temps de réfléchir à l'aménagement de leurs centres bourgs.

M. Philippe VITTOZ demande ce qu'en pense la commission développement économique qui a débuté le travail d'élaboration de sa stratégie de développement économique cette semaine ?

M. Nicolas VERGUET, vice-président en charge du développement économique indique qu'il est possible de débiter le travail par les ZAE de la Sage (Domessin) et de la Girondière (St Béron) dont l'aménagement vient de s'achever et qui ne sont pas équipées de signalétique. Il n'y a pas d'urgence à changer la signalétique de la zone commerciale de la Baronnie vu son installation récente.

M. Georges CAGNIN demande s'il n'existe pas des aides pour les Petites villes de demain ? Mme Elise SAUNIER lui répond que le cabinet de conseils lui a assuré l'existence de ces aides.

Mme Nadège MESTRALLET, élue référente Petite ville de demain pour St Genix-les-Villages, informe l'assemblée que la commune va engager un travail sur les sens de circulation en 2023. Ce travail doit être abouti avant d'éventuellement modifier la signalétique.

M. Nicolas VERGUET s'interroge sur la ZAE du Jasmin Nord (St Genix-les-Villages) dont les travaux s'achèvent.

Il n'est pas relevé d'opposition.

La commission développement économique actera le principe de débiter le travail de signalétique des ZAE communautaires par les ZAE de la Sage, de la Girondière et du Jasmin Nord.

M. Nicolas VERGUET, également membre de la commission « Communication » rappelle qu'il est également important de signaler les bâtiments des services communautaires, notamment des services enfance-jeunesse.

Questions diverses :

Alluvions du Rhône : M. Georges CAGNIN avoir été dernièrement invité à une réunion de travail sur le Rhône. Les différents services experts présents ont rappelé la nécessité de draguer le Rhône (retirer les dépôts alluvionnaires qui remontent son niveau et peuvent engendrer, à terme, une modification du lit du fleuve).

Selon les experts, cette intervention relève de la compétence « Tourisme », pas de la lutte contre les inondations. Les coûts relèveraient donc des communes ou des communautés de communes.

La communauté de communes Bugey Sud est fortement impactée en raison de ses 60km de rive, et nombreux ports et plages.

La CCVG n'est que faiblement concernée pour l'entretien de mise à l'eau de bateau de pompier notamment. Une association de ski-nautique accède également au Rhône depuis Champagnieux. Son accès devra être entretenu.

Il s'agit d'un sujet à suivre de près.

M. Jean-Claude PARAVY confirme ces différents problèmes. Il estime que l'entretien du Rhône et l'accumulation des gravières doit relever de la responsabilité de la CNR qui exploite les centrales hydroélectriques.

M. Georges CAGNIN demande aux Maires présents s'ils ont reçu l'invitation du Préfet concernant les nouvelles modalités d'installation des gendarmeries. L'Etat semble vouloir ouvrir 200 nouvelles casernes en France.

Mme Nadège MESTRALLET demande si de nouvelles informations peuvent être communiquées suite à l'avance de trésorerie de 450 000,00€ accordée à l'établissement par le conseil communautaire du 29 novembre 2022.

M. Philippe VITTOZ confirme qu'une réunion technique a eu lieu et a identifié certains enjeux. Certains excédents d'investissement n'ont pas été reversés par les CCAS de Pont de Beauvoisin et St Genix-les-Villages en raison de difficultés comptables. Aujourd'hui, les écritures sont identifiées et une démarche doit être entreprise auprès de l'agence régionale de santé et du conseil départemental pour que le versement de ces excédents n'impacte pas le calcul des prix de journée (base du calcul des dotations publiques du CIAS).

Un loyer dû par la commune de St Genix-les-Villages a également été identifié. Il concerne un emprunt sollicité pour la construction de la salle de restauration scolaire. Avant le transfert le CCAS de St Genix-les-Villages, financé par le budget communal, contribuait à hauteur de 25% au remboursement de l'emprunt. Depuis 2020 rien n'a été reversé, ce qui a contribué à creuser la trésorerie et à déséquilibrer le budget des établissements.

M. Philippe VITTOZ confirme que d'autres causes structurelles déséquilibrent le budget des établissements. Un travail plus précis doit être engagé. Il a été demandé aux techniciens de reprendre le cahier des charges d'un audit non réalisé lors du transfert de compétence en 2020. Le prestataire serait chargé d'accompagner le CIAS dans la négociation de son futur contrat de financement.

Mme Nadège MESTRALLET demande quel est le montant des sommes dues par les communes et quand est-ce qu'elles devront les reverser ?

M. Philippe VITTOZ indique que la somme approche les 450 000,00€ mais que quelques détails ont été relevés par M. le Maire de St Genix-les-Villages et doivent faire l'objet d'une mise à plat. Il faudrait que le reversement ait lieu au 1^{er} trimestre 2023 ou avant la fin du premier semestre si certaines démarches nécessitent le vote du budget primitif 2023.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande si le rapport du cabinet AGATE peut être communiqué aux conseillers communautaires ?

M. Philippe VITTOZ n'y voit pas d'inconvénient. Le document étant technique, il se tient à la disposition des conseillers qui auront des questions.

M. Jean-Claude PARAVY rappelle que les versements des communes ne régleront pas les problèmes de fonctionnement. Les versements concerneront les sections d'investissement uniquement.

SYCLUM : M. Jean-Claude PARAVY informe que le SYCLUM a réuni certains maires pour évoquer l'évolution des circuits de ramassage des déchets.

Quid de l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la redevance incitative ? Selon les techniciens du SYCLUM, cette évolution prendra plusieurs années. La fin de mandat serait un objectif ambitieux.

M. Philippe VITTOZ rappelle qu'il souhaite qu'un courrier soit adressé au SYCLUM pour corriger le mail transmis dans le courant de l'été.

2- Informations du Président

CLOTURE A 20H15

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

